

16 — Frais de déplacement du personnel

Année : 2023-2024

Trimestre : 2 - 1er juillet au 30 septembre 2023

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel de la Corporation	70 333 \$

Note: Les frais de déplacement remboursés aux paramédics pour leur formation clinique conformément à la convention collective applicable sont inclus dans cette rubrique.